

Prado, le service de retour à domicile après une hospitalisation

C'est un service personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec mon accord, en lien avec elle et mon médecin généraliste / traitant, pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Comment en bénéficier ?

- 1 Je reçois la visite d'un conseiller de l'Assurance Maladie pendant mon hospitalisation :
 - ▶ je lui indique le nom du médecin généraliste / traitant qui coordonnera mes soins, ainsi que ceux des professionnels de santé (infirmier(e), masseur-kinésithérapeute...) qui me suivent habituellement. À défaut je les choisis dans la liste des professionnels du département (le médecin généraliste / traitant peut m'aider dans ce choix),
 - ▶ je complète le bulletin d'adhésion.
- 2 Le conseiller contacte le médecin généraliste / traitant et planifie un premier rendez-vous avec chacun des professionnels de santé.

> Un service

- ▶ sans engagement de ma part, je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur mes remboursements,
- ▶ garantissant la totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.

Proposé dans certains établissements, ce service de l'Assurance Maladie est en cours de déploiement.



L'Assurance Maladie en ligne

- ▶ Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches selon votre situation.
- ▶ Informez-vous avec l'annuaire santé sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins.
- ▶ Connectez-vous à votre espace personnel.
- ▶ Accédez également à de l'information santé : maux du quotidien, maladies chroniques, pathologies plus lourdes, offre de prévention de l'Assurance Maladie.

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



- ▶ Plus de renseignements au

3646

Service gratuit
+ prix appel

Cham studio graphique - © iStock / avril 2021 / 01-21.



JE SUIS
ACCOMPAGNÉ(E),
APRÈS MON
HOSPITALISATION

pour Accident Ischémique
Transitoire ou pour Accident
Vasculaire Cérébral



Prado
Le service de
retour à domicile

Je suis hospitalisé(e)

**pour un accident ischémique transitoire
ou un accident vasculaire cérébral**

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi.
L'équipe médicale peut, avec mon accord,
décider de me faire bénéficier de Prado
après mon hospitalisation.

Je suis suivi(e) par le médecin généraliste/
traitant, par le médecin spécialiste
(neurologue, gériatre, médecin de
médecine physique et réadaptation)
et par d'autres professionnels de santé
(infirmier(e), masseur-kinésithérapeute...)
selon les besoins identifiés par l'équipe
hospitalière.



L'Assurance Maladie, en lien avec les
professionnels de santé, met tout en
oeuvre pour que je puisse rentrer chez
moi dans les meilleures conditions.

Avec ce service, je bénéficie d'un **accompagnement personnalisé**

**Après l'accord de l'équipe médicale, un conseiller
de l'Assurance Maladie me rend visite dans
l'établissement où je suis hospitalisé(e).**

Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1 informe le médecin généraliste / traitant** de mon adhésion à Prado et lui communique les noms des professionnels de santé que j'ai choisis.
- 2 organise la première consultation** suivant la sortie avec le médecin généraliste / traitant et le médecin spécialiste.
- 3 prend contact pour moi avec** les différents professionnels de santé qui assureront mon suivi en ville : infirmier(e), masseur-kinésithérapeute, orthophoniste...
- 4 peut intervenir pour mettre en place des aides à domicile** (aide-ménagère, portage de repas) en lien avec le service social de l'établissement.



Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs

Pour toute question d'ordre médical, bien sûr, seuls
les professionnels de santé qui m'accompagnent sont
à même de me répondre.



Mon « carnet de suivi »

Il contient l'essentiel de ce que je dois savoir pour vivre au quotidien après un accident vasculaire cérébral. Remis par l'équipe médicale, il est aussi l'outil de suivi et de communication entre les professionnels de santé qui me prennent en charge après mon retour à domicile. Je le présente à chaque consultation.



Le médecin généraliste / traitant :

- ▶ **réalise une consultation précoce dans les 7 jours et à 1 mois** suivant mon retour à domicile,
- ▶ **assure la coordination de mes soins** avec les autres professionnels de santé,
- ▶ **adapte** mon suivi et/ou mon traitement.

Le médecin spécialiste :

- ▶ **me reçoit en consultation dans les 3 mois** suivant mon hospitalisation, pour adapter la prise en charge de ma maladie, en concertation avec le médecin généraliste / traitant.

Selon mes besoins, d'autres professionnels de santé peuvent intervenir pour assurer :

- ▶ les soins infirmiers,
- ▶ la rééducation et la réadaptation (masseur-kinésithérapeute, orthophoniste...).